

LA TROUSSE DE SECOURS CONTRE L'ORS

Première règle élémentaire et de principe : NE JAMAIS ECRIRE son refus même si l'ELD vous le demande ; vous n'avez aucune obligation de le faire et nous le déconseillons fortement.

Maintenir la résistance collective à tout prix : Casser l'isolement et l'individualisation

Dès que le N+1 vous relance pour une ORS : échanger ensemble, relancer une action collective à tout prix... Le plus grand danger est de rester isolé à plusieurs on est toujours plus fort ! N'hésitez pas à contacter CLL, nous sommes là pour cela.

Court-circuiter l'ORS, refuser de subir les ESA :

Puisque La Direction Régionale fait un lien direct entre l'ORS et l'Entretien de Suivi d'Activités ; aujourd'hui dans l'établissement public national Pôle Emploi aucun entretien d'activité n'est obligatoire.

Si vraiment il est trop difficile de refuser frontalement : gagnez du temps

Exiger du temps de préparation pour s'approprier la grille d'évaluation en amont de la mise en œuvre de l'ORS.

Exiger de son N+1 de connaître exactement la grille d'évaluation contenant les items contrôlés (167 items sur les volets conseil et indemnisation), en demandant des précisions et des explicitations sur les termes flous et imprécis.

Exiger de son N+1 qu'il nous informe de ce qu'il aura noté lors de l'évaluation, en lui demandant une copie. Et surtout bien lui rappeler qu'il ne doit pas y avoir d'archivage.

Alertes extérieures à Pôle Emploi

Prendre RDV avec la médecine du Travail : Informer son N+1 que s'il maintient l'ORS obligatoire nous prenons immédiatement rendez-vous avec le médecin du travail pour faire constater par un expert que cela nous rend malade et nous met en grande difficulté psychologique et physique.

Prendre RDV avec son médecin traitant : Dans le cas d'un arrêt maladie dû à un événement lié au travail le médecin traitant peut qualifier l'arrêt en accident du travail.

Appeler la ligne d'écoute psychologique (au 0 800 970 428) disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit pour nous d'utiliser cette ligne dans notre combat contre l'ORS pour alerter sur les dangers de l'ORS et faire constater par un expert les conséquences sur notre santé.

Alertes internes à Pôle Emploi

Faire par mail (de préférence collectif) des alertes aux élus CHSCT et DP et dans la boîte CLL qui décrivent les propos tenus par les directions, les menaces, les conséquences concrètes sur votre santé mentales et physiques.

Etablir une fiche de signalement (violences internes) pour laisser une trace de la violence subie et pour qu'elle soit bien lue, nous vous demandons de nous en faire une copie ainsi qu'aux membres CHSCT.

Ensemble, nous pouvons combattre cet outil qui va servir à La Direction pour menacer, intimider, faire obéir et sanctionner arbitrairement un maximum de collègues pour insuffisances professionnelles. Il en va de notre santé mentale et physique et de nos emplois !